



Déclaration liminaire du SNUDI **FO 49**

CAPD du 2 juillet 2020

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres de la CAPD,

Le **SNUDI FO 49** réaffirme son opposition à la tenue en audio-conférence de cette CAPD alors que le retour à l'école pour tous nos élèves est effectif depuis le 22 juin : de 20 à 30 élèves sont accueillis par salle de classe chaque jour dans le cadre d'un hypocrite protocole sanitaire... Ces « classes virtuelles » ont montré leurs limites et sont en réalité **une entrave au paritarisme et in fine au droit des collègues à être défendu par leurs représentants syndicaux!**

Le **SNUDI FO 49** rappelle son opposition totale à la disparition du paritarisme : les lignes directrices de gestion (LDG) des personnels ne sont qu'un copié-collé des mesures iniques de la loi El Khomri et des ordonnances Travail appliqué à la Fonction publique.

Comment garantir la transparence et le respect de l'égalité de traitement en l'absence de contrôles effectués par des représentants des personnels? **FO** demande **l'abrogation de la Loi de Transformation de la Fonction Publique** qui retire les mutations du champ de compétences des CAPD.

Le SNUDI FO 49 demande un retour à la négociation de circulaires "mouvement" départementales. Il demande à être destinataire des documents de travail relatif aux opérations de mutations avec liste des postes et classement des collègues par barème, ce qui évitera les erreurs effarantes de cette année. Aucun collègue ne devrait être lésé de la sorte puis renvoyé à un rapport individuel avec son employeur. Le SNUDI FO 49 demande le retour à un barème basé sur l'ancienneté, à deux phases du mouvement sans voeu géographique obligatoire à la 1ère... Bref, il demande l'arrêt du saccage et le maintien toutes ses revendications en matière de mutations!

Les résultats et "nouveau" d'un mouvement qui apparaît comme très arbitraire à tous, ont lieu qui plus est **dans un contexte où les collègues sont épuisés et en colère...** Malgré leur adaptation aux injonctions contradictoires depuis des semaines, le gouvernement n'a eu de cesse d'exposer son mépris à leur égard: inoccupés hier, ils pouvaient aller «cueillir des fraises» et aujourd'hui, s'ils ne sont pas « décrocheurs », ils peuvent arborer un open badge d'agilité pédagogique!

Or, c'est pourtant M. Blanquer qui, après avoir proposé un protocole inapplicable, tournant ainsi le dos aux véritables exigences sanitaires (dépistage systématique, masques FFP2... comme revendiqué par les 56.000 signataires de la pétition de la **FNEC FP FO**), a fait reprendre les enseignants dans des conditions inacceptables, avec réorganisation matérielle tous les 15 jours/ 3 semaines ...

Le maintien d'un protocole sanitaire ne fait que préparer *"l'école de demain"*... qui ne sera plus l'école! : une école où les élèves seront confiés sur le temps scolaire à des animateurs, à des associations ou même à des bénévoles dans le cadre des 2s2c; une école où pour combler un manque de remplaçant, les directeurs sont d'ores et déjà invités à faire appel à un animateur via la mairie...

Les 2S2C (Sport-Santé-Culture-Civisme) et la loi sur la Fonction de Directeur concentrent tous les mauvais coups rejetés par les personnels depuis des années : démantèlement des statuts, territorialisation, désengagement de l'Etat dans ses missions. Ce dispositif est dans le prolongement

de celui sur les **rythmes scolaires** entraînant la plus grande confusion entre scolaire et périscolaire.

Le SNUDI FO 49 s'oppose à ce dispositif 2S2C . Il tient à rappeler son attachement à l'école de la République, à son cadre national. Nous défendrons une école publique donnant accès aux mêmes enseignements partout, dispensés dans le respect des programmes nationaux par des fonctionnaires d'État.

Le gouvernement profite de la situation d'urgence sanitaire pour continuer dans la destruction du service public qu'est l'école. Ainsi, aux 2S2C, se rajoute les vacances apprenantes qui vont permettre à des associations de s'arroger la compétence de l'instruction.

Nous vous demandons de rappeler qu'il ne peut pas être demandé aux directeurs d'école ou aux adjoints de fournir des informations qui concernent les familles, qu'il ne peut être fait obligation d'organiser, de préparer ces "vacances apprenantes" et de travailler en concertation avec ces associations sur le temps des vacances scolaires.

Autre clou enfoncé pour aller encore plus vers la destruction de l'école, c'est **le projet de loi sur la direction d'école** qui vise à faire de ces derniers de précaires délégataires de l'autorité académique, soumis à toutes les injonctions, le lien de subordination prévu entre les directeurs et les municipalités contribuant à la territorialisation de l'Ecole que nous combattons.

Force est de constater que le gouvernement a profité de cette période de COVID très contraignante, pour faire passer une loi qui met en place un statut du directeur pourtant massivement rejeté. Elle rend désormais possible l'autonomie des écoles par le biais des conseils des écoles qui seraient décisionnaires de la politique éducative ! Le SNUDI FO demande maintenant l'abandon de cette loi, adoptée le 24 juin par l'assemblée nationale.

Lors de cette CAPD de ce jour, nous allons également traiter des promotions accordées de manière arbitraire depuis la mise en place de PPCR : passage à la hors classe et classe exceptionnelle.

Le **SNUDI FO**, contrairement à d'autres organisations syndicales, n'a pas signé le protocole PPCR. Chaque CAPD vient d'ailleurs nous confirmer que le déroulement, pour tous, sur deux grades est une pure chimère. Il y a des collègues à l'échelon 10 voire 11, qui n'accéderont pas cette année à la HC, en raison d'une appréciation totalement arbitraire et irréversible, parfois même attribuée sans avoir vu un IEN. Il y a certainement des instituteurs encore lésés, des collègues qui partiront à la retraite sans être promus. **Concernant l'accès à la classe exceptionnelle, FO s'est opposée à la mise en place d'un tel grade fonctionnel sous les gouvernements Fillon et Valls ; elle y est restée opposée en refusant le PPCR et revendique toujours le droit effectif à une carrière complète pour tous, chaque enseignant devant pouvoir atteindre l'indice terminal de son corps avant de partir à la retraite.**

Lors de la CAPD d'aujourd'hui , nous allons abordé les demandes **d'allègement de services**, et de **temps partiels** (même si cette question n'est pas à l'ordre du jour : pour le **SNUDI FO 49**, toutes les demandes y compris sur autorisation doivent être satisfaites.

Le SNUDI FO continuera à agir contre l'individualisation des carrières instaurées par PPCR à tous les niveaux et pour que l'accès au grade et à l'échelon terminal de la grille indiciaire soit garanti pour tous. FO revendique, conformément au Statut Général de la fonction publique que chaque collègue puisse dérouler une carrière complète sur tous les grades en partant à la retraite. Le SNUDI FO exige l'abrogation de PPCR.